

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU S.I.R.P. IKAS BIDEA

Séance du 15 septembre 2020

L'an deux mille vingt, et le quinze du mois de septembre à 19 heures 15, le Conseil syndical du S.I.R.P. IKAS BIDEA, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'école publique de SAINT-PALAIS, sous la Présidence de Monsieur Bertrand AYCAGUER.

PRESENTS : M. Bertrand AYCAGUER, M. Jean Louis CHOHOBIGARAT, Mme Monique SAUBUSSE-LACLAU, M. Arnaud ETCHEPAREBORDE, M. Jean Marc BONZOM, membres titulaires,

Mme Maritxu CLEDON et Mme Louissette DUBLANC-URRUTY, membres suppléants.

Mme Cécile AMESTOY-CLEDON, pour la commune de BEHASQUE-LAPISTE invitée.

ABSENTE : Mme Marie-Hélène SERRES, excusée

Le conseil syndical a donné son accord à l'unanimité des membres présents concernant les points suivants :

- POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

L'école compte 152 élèves à la rentrée.

Une réunion de pré rentrée a eu lieu en présence du personnel de l'école et de référents techniciens de surface du collège d'AMIKUZE, concernant le protocole sanitaire à mettre en place et le niveau de nettoyage et de désinfection à atteindre. Le S.I.R.P. IKAS BIDEA tient à remercier le principal du collège d'AMIKUZE et ses équipes pour leur accompagnement.

Deux réunions de rentrée auront lieu les 18 et 22 septembre à 18 H avec les professeurs et parents d'élèves. Les élus du S.I.R.P. seront présents.

Depuis le début de la crise sanitaire, la charge de travail des agents est plus importante en nettoyage et désinfection. Le S.I.R.P. remercie le personnel pour son engagement en cette période compliquée et tous les usagers de l'école publique qui par leurs efforts contribuent au bon fonctionnement des services.

- STATUTS DU S.I.R.P.

Le président propose d'étudier une modification des statuts pour la rentrée prochaine. Cela concerne la tarification de la cantine et garderie, avec la création d'un tarif spécifique pour les familles des communes domiciliées hors S.I.R.P. Il serait demandé aux parents concernés de participer financièrement à ces frais supportés actuellement par la commune de SAINT-PALAIS.

- CANTINE

Il est nécessaire d'uniformiser les données entre les différents services, par l'utilisation d'un nouveau logiciel de gestion qui éviterait plusieurs saisies informatiques répétitives.

La facturation de la cantine pourrait être simplifiée par la mise en place d'un nouveau système. Un forfait mensuel serait demandé aux parents, basé sur une prévision du nombre de repas, et seules les absences seraient enlevées. Et le prélèvement automatique pourrait être généralisé.

Une étude est en cours concernant le choix du prestataire pour la livraison des repas.

Une demande de regroupement d'achats des produits d'entretien a été proposée. Mais cela ne rentre pas dans le cadre des statuts des R.P.I.

Depuis plusieurs mois les 2 agents titulaires en arrêt maladie sont remplacés par 2 agents contractuels en C.D.D. Et la mise à disposition quotidienne de personnel de 2 heures 30 au collègue AMIKUZE est assurée par des missions d'intérim.

- **FRAIS DE SCOLARITE**

Le coût moyen d'un élève sur la base des dépenses de l'école (charges de fonctionnement hors activités périscolaires) est fixé à 612 €.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

- PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES : un point est fait sur les impayés.
- MATERIEL : deux ordinateurs et l'imprimante ont fait l'objet d'une intervention technique.
- EQUIPEMENT NUMERIQUE : une demande de D.E.T.R. (dotation d'Equipement des territoires ruraux) a été faite auprès des services de l'Etat, afin de financer un projet d'équipement numérique.
- ASSURANCE DU PERSONNEL : le contrat collectif de maintien de salaire va subir un avenant, une réunion aura lieu en octobre avec les agents pour faire le point sur leurs garanties.
- DEMANDE DE STAGE : le S.I.R.P. a reçu une demande de stage.
- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE : l'association Solidarité Migrants demande au S.I.R.P. de participer à l'intégration d'une famille, par le biais d'une prise en charge financière des repas des enfants scolarisés à l'école. La faisabilité doit être étudiée avant délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.